



Commune
d'AMPUS

Envoyé en préfecture le 29/07/2022

Reçu en préfecture le 29/07/2022

Affiché le 29/07/2022

ID : 083-218300036-20220726-DCM2022_061-DE



Délibération N° 2022-061

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 26 JUILLET 2022

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-six juillet, à 20 heures 30,

Le Conseil Municipal de la Commune d'AMPUS, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Hugues MARTIN, Maire.

Présents : Mmes, MM. Raymond BORIO, Aude ABIME, Roland NARDELLI, Nadine MARION, Julie LUCCIONI, Virginie MICHEL, Carmen FERNAGUT, Christian CHILLI et Fabien MICHEL.

Excusés : Alain POILPRÉ représenté par Aude ABIME

Michel MANISCALCO représenté par Roland NARDELLI

Absente : Claire CANDELA

Il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil : Aude ABIME.

Nombre de membres en exercice : 13 Nombre de membres présents : 10 Nombre de Suffrages exprimés : 12
Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

PLAN D'AMENAGEMENT FORESTIER : DESTINATION DES COUPES DE BOIS DE L'ANNEE 2023

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération n° 2022-042 du 24 mai 2022 la commune a adopté un plan d'aménagement forestier établi par l'Office National des Forêts (ONF) pour la période 2022 à 2041.

Par courrier du 21 juin 2022 l'O.N.F. propose au Conseil Municipal de valider les coupes de bois en forêt communale relevant du régime forestier pour l'année 2023 :

Parcelle n°	Type de coupe	Surface à parcourir	Volume présumé	Coupe prévue par le document d'aménagement
10_y	Emprise	1,25 ha	5 m3/ha	oui
11_y	Emprise	3,24 ha	25 m3/ha	oui
12_y	Emprise	1,57 ha	30 m3/ha	oui
13_y	Emprise	0,38 ha	25 m3/ha	oui

Le CONSEIL MUNICIPAL, ouï l'exposé du Maire et après avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE l'état d'assiette des coupes de l'année 2023 présenté ci-dessus,

DEMANDE à l'Office National des Forêts (ONF) de bien vouloir procéder à la désignation des coupes inscrites à l'état d'assiette présentée,

PRECISE ci-dessous la destination des coupes et leur mode de commercialisation :

Parcelle n°	Destination	Mode de commercialisation		
		Mode de vente	Mode de mise à disposition à l'acheteur	Nature de la coupe
10_y 11_y 12_y 13_y	Vente	Appel d'offre	Sur pied	En bloc

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à assister aux martelages des coupes prévues,

AUTORISE Monsieur le Maire ou un Adjoint à signer tout document relatif à cette affaire.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour copie certifiée conforme

Le Maire : Hugues MARTIN

